

DIRECTIVES POUR L'ÉLABORATION DES CAHIERS D'INFORMATION
DESTINÉS AUX MINISTRES

Les cahiers d'information sont des documents dont le premier ministre et les ministres d'AECEC ont absolument besoin lorsqu'ils se rendent à l'étranger effectuer des visites officielles ou assister à des conférences ou lorsqu'ils reçoivent au Canada des chefs d'État ou de gouvernement ainsi que des ministres étrangers.

Pour être le plus efficace possible, un cahier d'information doit être relativement court - pas plus de 20 pages. Il doit consister essentiellement en une DESCRIPTION DES SCÉNARIOS. (Si le modèle ci-joint - envoyé aux directions seulement - contient 35 pages, c'est qu'il porte sur un grand nombre de situations qui pourraient se produire au cours d'une visite donnée.)

Les cahiers d'information doivent être rédigés dans une langue claire et précise. Il faut éviter les structures de phrase complexes et les figures de style. Il est vivement recommandé d'avoir recours à un style télégraphique, car les ministres peuvent s'y référer facilement pour leurs commentaires et leurs interventions. Un cahier d'information bien rédigé, qui suit un ordre chronologique et revêt une présentation logique et uniforme (selon ce qui est prescrit dans les présentes directives), constitue un document de référence utile pour les ministres, qui doivent composer avec des délais serrés et des emplois du temps chargés.

Si des documents supplémentaires et plus détaillés sont nécessaires, il faut les établir à l'intention des hauts fonctionnaires accompagnant le ministre et éviter de les inclure dans la section INFORMATION COMPLÉMENTAIRE du cahier du ministre.